



AVIS PUBLIC

RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

SCRUTIN DU 6 OCTOBRE 2019

RÈGLEMENT 360

Décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Alain Gagnon, président d'élection, que:

La liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant, a été déposée au bureau de la municipalité le 10 septembre 2019. **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

1. Peut être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant, toute personne physique qui, le 9 juillet 2019
 - ◆ est domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - ◆ est majeure;
 - ◆ est de citoyenneté canadienne;
 - ◆ n'est pas en curatelle;
 - ◆ n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

Peut également être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant, toute personne physique ou morale qui est, depuis au moins douze mois le 9 juillet 2019, soit :

- ◆ propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
- ◆ occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la valeur foncière ou locative la plus élevée lorsque le scrutin référendaire vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Dans le cas où le référendum ne vise qu'un secteur, le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

- ◆ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné, le cas échéant, le 9 juillet 2019.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le cas échéant, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

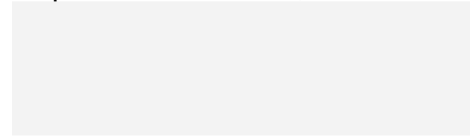
Commission de révision: Hôtel de ville
61, rue Sainte-Cécile
Salle du conseil, 2^e étage
Salaberry-de-Valleyfield J6T 1L8

Dates et heures: lundi 23 septembre 2019 : 19 h à 22 h
 mardi 24 septembre 2019 : 10 h à 13 h

Pour toute information supplémentaire, composez le 450 370-4770, poste 4329.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 10 septembre 2019.

Le président d'élection,



Alain Gagnon, MAP,OMA